

LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA FHL (Fédération des hôpitaux luxembourgeois) ET LA COMMISSION : QUESTIONS ET RÉPONSES :

- 1) Quels sont les derniers développements de l'accord entre la Commission et la Fédération des Hôpitaux luxembourgeois : de nouveaux établissements hospitaliers acceptent-ils le certificat RCAM pour les hôpitaux luxembourgeois ?
- 2) Dispose-t-on de statistiques : combien d'affiliés ont demandé ce certificat depuis qu'il est disponible ?
- 3) Quid des affiliés incapables d'utiliser l'outil informatique (RCAM en ligne ou MyPMO) ? Peuvent-ils se procurer ce certificat en téléphonant au PMO ?
- 4) Quels sont les derniers développements quant à la révision des coûts (mode de calcul des coûts) ?

Réponses :

1. Les hôpitaux qui acceptent ces certificats de couverture dans le cadre de la « nouvelle prise en charge » sont :
 - CHL (Centre Hospitalier de Luxembourg)
 - CHDN (Centre Hospitalier du Nord)
 - HRS (Hôpitaux Robert Schuman : Centre hospitalier du Kirchberg, Clinique privée du Docteur Bohler, ZithaKlinik)
 - INCCI (Institut National de Chirurgie cardiaque et cardiologie interventionnelle)
 - CHEM (Centre Hospitalier Emile Mayrisch)
 - Centre François Baclesse
2. 836 personnes ont généré 908 certificats depuis octobre.
3. Les affiliés peuvent contacter (par courrier ou par téléphone) le bureau liquidateur ; les collègues pourront les assister dans leurs démarches (service de prise en charge habituelle).
4. Le travail des autorités luxembourgeoises sur une meilleure granularité des coûts des prestations est en cours, il s'agit d'un travail immense qui implique de nombreux intervenants ; la dernière information reçue est que cela pourrait être disponible pour le 01/01/2027 au plus tôt (les changements ne peuvent être mis en place qu'en début d'année fiscale).